



Thème 11 : Tourisme

Aménagement d'un espace de convivialité sous la place de la Rénovation

Constat

Le jardin attenant à la place de la Rénovation, propriété communale, se trouve aujourd'hui dans un état d'abandon préoccupant depuis plusieurs années.



Initialement conçu comme un espace pédagogique et culturel, ce projet visait à :

- Réunir et présenter diverses plantes locales et endémiques.
- Raconter de manière ludique l'origine et l'utilisation de ces végétaux.
- Offrir un espace de découverte et d'éducation à la population.

Malheureusement, ce projet prometteur n'a jamais été mené à son terme. L'espace demeure aujourd'hui non entretenu, inexploité et inaccessible aux Gosiériens.

Potentiel du site

Malgré cet abandon, ce site bénéficie d'atouts exceptionnels qui en font un emplacement stratégique :

- **Situation géographique privilégiée** : vue imprenable sur la mer et l'Îlet du Gosier.
- **Accessibilité optimale** : proximité immédiate du centre-ville et des principaux axes de circulation.
- **Cadre naturel exceptionnel** : environnement paisible et agréable, propice à la détente.
- **Intégration urbaine** : position idéale pour s'inscrire dans le projet d'aménagement du front de mer.

Cette place pourrait ainsi devenir un lieu de vie à part entière, profitable tant à la ville qu'à sa population.

Propositions Concètes

Le projet consiste à aménager un **espace de restauration à ciel ouvert**, alliant convivialité, qualité culinaire et respect de l'environnement.

Ce lieu sera ouvert à tous, sans obligation de consommation, tout en proposant une offre de restauration attractive pour ceux qui le souhaitent.



Le projet vise plusieurs objectifs complémentaires :

- Revaloriser un espace public actuellement sous-exploité.
- Créer un lieu de vie, de convivialité et d'animation pour les Gosiériens.
- Garantir un entretien régulier et professionnel de la place.
- Dynamiser l'attractivité du centre-ville du Gosier.
- Offrir une offre de restauration locale et de qualité.
- S'inscrire dans une démarche éco-responsable.

Les aménagements proposés sont les suivants

Élément	Description
Espaces extérieurs	Aménagement de salons extérieurs fixes en bois (ou palettes recyclées) répartis sur les différentes parcelles, agrémentés de tables et chaises
Unité de restauration	Conteneur aménagé intégré dans le paysage, équipé pour proposer une cuisine variée à base de produits locaux et de saison
Type de service	Service à emporter permettant aux clients de choisir librement leur emplacement (assise sur les salons, bancs municipaux, ou ailleurs sur la place)
Plages horaires	Ouverture midi et soir, s'adaptant aux habitudes de vie des Gosiériens et aux flux touristiques

Le projet s'inscrit résolument dans une **démarche éco-responsable** avec :

- Utilisation exclusive d'emballages recyclables ou compostables.
- Installation de poubelles de tri sélectif sur l'ensemble de la place.
- Privilégier les circuits courts et les producteurs locaux.
- Valorisation des produits de saison et du terroir guadeloupéen.
- Récupération et réutilisation de matériaux (palettes, bois) pour les aménagements.
- Gestion responsable des déchets avec nettoyage quotidien du site.

Retombées pour la commune

Avantages pour la collectivité

- Revalorisation d'un espace public : transformation d'un lieu abandonné en un espace de vie attractif.
- Entretien permanent garanti : l'exploitant assure l'entretien quotidien de l'ensemble de la place (pas uniquement de sa zone d'activité).
- Sécurisation du site : présence régulière de l'exploitant et animation du lieu réduisant les risques de dégradation.
- Aucun investissement financier requis de la part de la commune pour l'aménagement initial.
- Valorisation du patrimoine communal et amélioration du cadre de vie.

Dynamisme économique et social

- **Création d'emplois locaux** : personnel de restauration, entretien, service.
- **Soutien à l'économie locale** : approvisionnement auprès de producteurs et fournisseurs guadeloupéens.
- **Attraction touristique** : création d'un nouveau point d'intérêt pour les visiteurs de la commune.
- **Renforcement du lien social** : espace de rencontre et d'échange pour les habitants.
- **Complémentarité avec le projet de front de mer** : cette place s'intègre parfaitement dans l'aménagement proposé (fiche spécifique) du parc du Calvaire jusqu'à la mairie.

Accessibilité et ouverture

Point essentiel : le lieu et les installations municipales (salons, bancs, espaces verts) demeurent entièrement ouverts et accessibles à tous, sans aucune obligation de consommation.

La présence d'un exploitant a pour unique but de :

- Faciliter l'animation du lieu.
- Préserver la propreté et la qualité de l'espace.
- Sécuriser le site par une présence régulière.
- Proposer une offre de service complémentaire (restauration).

Modalités possibles d'exploitation

Cadre juridique envisagé

L'exploitation du site pourrait s'effectuer dans le cadre d'une :

- Convention d'occupation temporaire du domaine public.
- Autorisation d'occupation temporaire (AOT).

Les modalités précises (durée, redevance éventuelle, conditions d'exploitation) sont à définir en concertation avec les services municipaux.

Engagements de l'exploitant

L'exploitant s'engagera formellement à :

- Respecter les normes d'hygiène et de sécurité applicables à la restauration.
- Maintenir la propreté du site avec gestion rigoureuse des déchets.
- Proposer une offre de qualité valorisant les produits locaux.
- Respecter le caractère public et ouvert du lieu.
- Souscrire les assurances nécessaires (responsabilité civile professionnelle).
- Se conformer aux prescriptions municipales en matière d'aménagement et d'exploitation.

Calendrier possible

Phase	Actions	Délai
Phase 1 : Instruction	Appel à projet, étude de faisabilité, définition du cadre juridique	6 mois à partir de avril 2026
Phase 2 : Validation	Délibération en conseil municipal, signature de la convention ou AOT	6 mois à partir de sept. 2026
Phase 3 : Aménagement	Nettoyage et remise en état du site, installation des aménagements (salons, conteneur), mise en place de la signalétique	6 mois à partir de avril 2027
Phase 4 : Ouverture	Lancement de l'activité, inauguration avec les élus et la population	Septembre 2027

Coût

Le coût serait nul pour la commune.

Il dégagerait même un bénéfice par le versement d'une redevance à définir en fonction du Chiffre d'affaires généré.

Ce projet d'aménagement représente donc une **opportunité unique** de transformer un espace communal délaissé en un **véritable lieu de vie** pour les Gosiériens et les visiteurs.

Sans nécessiter d'investissement public, ce projet permettrait de :

- Valoriser le patrimoine communal.
- Dynamiser l'attractivité du centre-ville.
- Créer des emplois et soutenir l'économie locale.
- Renforcer le lien social.
- S'inscrire dans une démarche environnementale responsable.